**RAPPORT DE PROGRES DE PROJET PBF**

**PAYS :** REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

**TYPE DE RAPPORT : SEMESTRIEL, annuEl OU FINAL :ANNUEL**

**ANNEE DE RAPPORT: 2020**

|  |
| --- |
| **Titre du projet : PROJET D’APPUI AUX VICTIMES ET AUX POPULATIONS**  **CENTRAFRICAINES POUR ACCEDER A LA JUSTICE ET A LA VERITE****Numéro Projet / MPTF Gateway: PBF-CAF-A9/00116887** |
| **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”) :** [ ]  Fonds fiduciaire pays[ ]  Fonds fiduciaire régional**Nom du fonds fiduciaire :**       | **Type et nom d’agence récipiendaire :**  **PNUD (Agence coordinatrice)** **ONU Femmes** |
| **Date du premier transfert de fonds :** 22 juillet 2019**Date de fin de projet :** 19 juillet 2021 **Le projet est-il dans ces six derniers mois de mise en œuvre ?** Non |
| **Est-ce que le projet fait part d’une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :**[ ]  Initiative de promotion du genre[ ]  Initiative de promotion de la jeunesse[ ]  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)[ ]  Projet transfrontalier ou régional |
| **Budget PBF total approuvé (par agence récipiendaire):** **Agence récipiendaire Budget** PNUD $ 3,467,900ONU Femmes $ 1,032,100 Total : $ 4,500,000 Taux de mise en œuvre approximatif comme pourcentage du budget total du projet: 27%**Budgétisation sensible au genre :**Indiquez le montant ($) du budget dans le document de projet alloué aux activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes : 37.50% soit $ 1,687,448.94 Indiquez le montant ($) du budget dépensé jusqu’à maintenant pour les activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes : 560 142.91 USD  |
| **Marquer de genre du projet :** **Marquer de risque du projet :** **Domaine de priorité de l’intervention PBF (« PBF focus area ») :**  |
| **Préparation du rapport :**Rapport préparé par : Florence Jolidon, Ulrich Sandy et Antje KraftRapport approuvé par : Natalie Boucly, RR PNUDLe Secrétariat PBF a-t-il revu le rapport : **Oui** |

***NOTES POUR REMPLIR LE RAPPORT :***

* *Évitez les acronymes et le jargon des Nations Unies, utilisez un langage général / commun.*
* *Décrivez ce que le projet a fait dans la période de rapport, plutôt que les intentions du projet.*
* *Soyez aussi concret que possible. Évitez les discours théoriques, vagues ou conceptuels.*
* *Veillez à ce que l'analyse et l'évaluation des progrès du projet tiennent compte des spécificités du sexe et de l'âge.*

**Partie 1 : Progrès global du projet**

**Expliquer brièvement l'état global de mise en œuvre du projet en termes de cycle de mise en œuvre, y compris si toutes les activités préparatoires ont été achevées (par exemple, contractualisation des partenaires, recrutement du personnel etc.) (limite de 1500 caractères):**

L'appui aux partenaires du secteur de la justice et de la justice transitionnelle a favorisé l’adoption et la mise en oeuvre de la Politique Sectorielle de Justice 2020-2024, la loi portant sur l'aide légale et la loi sur la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR). Une Commission de Sélection des Commissaires a été établie et appuyée, en vue de l’établissement de la CVJRR avant la fin decette année.

L'appui du Projet s'est également porté sur les ONGs, avec le renforcement des capacités et l'appui pour l'ouverture et le fonctionnement de cliniques juridiques et centres d’écoute dans 9 localités, qui fournissent des services d'appui psychosocial et de l’aide légale aux populations et victimes de violations de droits humains. Des mécanismes communautaires d’alerte précoce pour le référencement des victimes des VBG ont été établis à travers des relais communautaires.

Les études de perception sur la paix, justice et sécurité, menées avec la Harvard Humanitarian Initiative (HHI)[[1]](#footnote-1), ont avancé, avec la finalisation du cinquième rapport, fournissant des données clés sur l’APPR, la justice et la sécurité. Les sondages du prochain rapport qui concerneront la justice transitionelle en RCA ont débuté en novembre 2020.

Les consultants qui réaliseront l’Etude sur les options et les modalités de réparations en RCA ainsi que ceux qui réaliseront une Etude sur l’accès à la justice des femmes, ont été recrutés et commenceront leurs activités à la fin de l’année 2020. Il est prévu que les études soient finalisées durant le premier semestre de 2021.

La mise en œuvre de certaines activités a été retardée à cause des restrictions liées au COVID19, notamment avec la présence limitée du personnel dans le pays et dans les bureaux entre avril et septembre, la difficulté d’organiser des réunions et l’interdiction de se déplacer dans les régions.

**Veuillez indiquer tout événement important lié au projet prévu au cours des six prochains mois, par exemple : les dialogues nationaux, les congrès des jeunes, les projections de films (limite de 1000 caractères) :**

* La Politique Sectorielle de Justice continuera à être mise en œuvre à travers les activités organisées par les groupes thématiques où participent les représentants étatiques et les PTFs. Le Projet co-lead les groupes de demande de la justice et de justice transitionnelle et droits humains et participe activement aux quatre autres groupes. Un Comité de Pilotage présidé par le Ministre de la Justice et la DSRSG/RC est prévu pour mi-décembre.
* Les mécanismes stipulés dans la loi sur l’aide légale seront établis, tels le Comité Nationale de l’Aide Légale et son Fonds, ainsi que les bureaux régionaux attachés aux tribunaux.
* Les Études sur les options et les modalités de réparations, l’étude sur l’accès à la justice des femmes, et le manuel de référence sur le Genre et la CVJRR seront réalisées.
* Le 2ème rapport d’étude de perception sera finalisé avec une focalisation sur la justice transitionelle, ainsi que l’enquête pour le 3ème sondage .
* La Commission de sélection des commissaires de la CVJRR proposera une liste de commissaires au président en décembre 2020 et la CVJRR pourra débuter son opérationnalisation dès le premier semestre de 2021.

**POUR LES PROJETS DANS LES SIX DERNIERS MOIS DE MISE EN ŒUVRE :**

**Résumez le principal changement structurel, institutionnel ou sociétal auquel le projet a approuvé. Ceci n’est pas une anecdote ou une liste des activités individuelles accomplies, mais une description de progrès fait vers l’objectif principal du projet. (Limite de 1500 caractères) :**

N/A

**En quelques phrases, expliquez comment le projet a eu un impact humain réel. Ceci peut inclure un exemple spécifique de comment il a affecté la vie des personnes dans le pays - si possible, utilisez des citations directes des bénéficiaires ou des web links à la communication stratégique publiée. (Limite de 2000 caractères) :**

Depuis le mois d’avril, sept (7) nouvelles cliniques juridiques et plusieurs Centres d’écoute appuyés par le Projet sont ouverts dans toutes les localités du Projet (en rajout aux 2 cliniques existantes), en collaborations avec les autorités locales, les chefs traditionnels et les organisations de la société civile. Les populations sur le terrain ont particulièrement mentionné la nécessité de recevoir un appui tant juridique, judiciaire que psychosocial après avoir vécu des violations et crimes graves et face à une présence de l'Etat encore relativement faible, ce que les cliniques juridiques et les centres d’écoute fournissent (cf. résultat 2 et 4). Les organisations féminines ont aussi exprimé leur satisfaction que le projet se penche sur les questions des droits humains des femmes en matière d’accès à la justice.

En février 2020, à l’issue des assises criminelles de Bangui, cinq chefs de guerres ont été condamnés, incluant pour crimes de guerre. Cette session a connu une participation très active des avocats tant de la défense que des parties civiles (au nom de divers organisations des droits humains comme l’AFJC, le Fédération Internationale des droits de l'Homme et Avocats sans frontières). Transmises en directe à la radio dans tout le pays, les assises criminelles ont augmenté le niveau de confiance de la population dans la justice ordinaire et la lutte contre l'impunité dans le pays. Ceci a été reflété dans le sondage de l’étude de perception de février 2020, qui mentionne notamment que 76% de la population considère qu’il y a eu une amélioration du travail des acteurs de la justice ordinaire au cours de 12 derniers mois. A cet égard 49% de la populationont indiqué préférer avoir recours à la justice ordinaire (contre 40% à la Cour Pénale Spéciale, et 10% à la Cour Pénale Internationale) en cas d’abus et de violences commises pendant le conflit.

**Partie II: Progrès par Résultat du projet**

*Décrire les principaux progrès réalisés au cours de la période considérée (pour les rapports de juin: janvier-juin ; pour les rapports de novembre: janvier-novembre ; pour les rapports finaux: durée totale du projet). Prière de ne pas énumérer toutes les activités individuelles). Si le projet commence à faire / a fait une différence au niveau des résultats, fournissez des preuves spécifiques pour les progrès (quantitatifs et qualitatifs) et expliquez comment cela a un impact sur le contexte politique et de consolidation de la paix.*

*.*

* *“On track” – il s’agit de l'achèvement en temps voulu des produits du projet, comme indiqué dans le plan de travail annuel ;*
* *“On track with peacebuilding results” -* *fait référence à des changements de niveau supérieur dans les facteurs de conflit ou de paix auxquels le projet est censé contribuer. Ceci est plus probable dans les projets matures que nouveaux.*

*Si votre projet a plus de quatre Résultats, contactez PBSO (Bureau d’Appui à la Consolidation de la Paix) pour la modification de ce canevas.*

**Résultat 1: Les institutions du secteur de la justice et les mécanismes de justice transitionnelle sont capables de fournir des services de qualité répondant aux besoins des populations, en particulier des victimes.**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat: **On Track[[2]](#footnote-2)**

**Résumé de progrès:** (Limite de 3000 caractères)

Ce résultat a a été probant et stratégique en 2020. Le projet appuie la mise en œuvre de la politique sectorielle de la justice (PSJ), suite à l’appui à son élaboration. Bien qu’en raison de la COVID-19, la mise en œuvre ait été ralentie, le premier Comité de Pilotage a eu lieu, présidé par le Ministre de la Justice, et des réunions des Groupes Thématiques créés par l’Arrêté – 6 en total – se tiennent desormais regulièrement avec toutes les parties prenantes étatiques (gouvernement et pouvoir judiciaire), de la société civile ainsi que de la communauté internationale. Chaque groupe a élaboré et adopté des plans opérationnels, dont la mise en œuvre est suivi conjointement et présentés durant les réunions de coordination mensuelles. Le projet co-lead les groupes sur la demande de justice et sur la justice transitionnelle et participe activement au sein de tous les groupes, facilitant ainsi les cadres de coordination et la complémentarité entre les différentes institutions nationales du domaine.

Afin de permettre le fonctionnement des mécanismes de la PSJ, ainsi que du travail judiciaire, en temps de COVID-19, le Projet a remis des matériels de prévention contre la pandémie à tout le secteur.

Avec l'appui technique du Projet, la loi No 20.005 du 14 janvier 2020 portant organisation de l’aide légale en République Centrafricaine, marquant une étape essentielle pour mettre en place les mécanismes d'offre et demande de la justice ordinaire et transitionnelle. A cet égard, et dans le cadre du Groupe Thématique de la PSJ sur la demande de la Justice, des concertations sont en cours avec le Barreau, le Ministère de la Justice et la société civile afin d'opérationnaliser les mécanismes d'offre d'aide légale stipulés dans la loi, incluant l'appui aux cliniques juridiques de la société civile. Le Projet apporte notamment un appui technique à la rédaction des textes d’application de la loi, notamment le Décret portant organisation et fonctionnement du Comité National d’Aide Légale et son Fonds, et appuiera son opérationnalisation.

De plus, le Projet a appuyé l'édition et la diffusion en format livret de la PSJ et son plan d'action, ainsi que du texte de loi sur l’Aide Légale.

En vue de l’appui à l’organisation des sessions criminelles, il est apparu déterminant d'améliorer l'encadrement et l'organisation des sessions afin d’assurer une meilleure qualité, efficacité et complémentarité entre la CPS et les juridictions ordinaires. Le PNUD et ABA ont ainsi contribué à ce que le Ministère de la Justice, les autorités judiciaires ordinaires des Cours d’appel, la CPS et le Barreau organisent un atelier technique sur l’encadrement et l’organisation des sessions criminelles. Les résultats ont été probants avec la signature d’un «’Arrêté portant création du comité préparatoire des sessions criminelles au sein des Cours d’appel ». Le projet a accompagné le lancement et l’opérationnalisation du Comité préparatoire des sessions criminelles au sein de la Cour d’appel de Bangui et de Bouar, permettant aux acteurs judiciaires de démarrer les activités préliminaires à l’organisation d’une session criminelle au titre de l’année 2020 et promouvoir la concertation et la complémentarité entre toutes les entités compétentes. De manière spécifique, ces activités concourent à s’assurer que les dossiers enrôlés à Bangui et à Bouar seront effectivement en état d’être jugés. En outre, ce cadre a permis de convenir des modalités spécifiques de prévention contre la propagation de la COVID-19 à mettre en place durant les sessions criminelles.

Afin de renforcer l’accès à la justice des populations les plus éloignées géographiquement des chefs lieu des Cours et de juridictions, le projet a fourni l’appui nécessaire à l’organisation d’audiences foraines correctionnelles, instructions foraines et audiences civiles à Béloko, ressort du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Bouar.

Les études de perception sur la paix, justice et sécurité réalisées par la HHI ont continué, avec un sondage réalisé en février, couvrant 14 préfectures et tous les arrondissements de Bangui. Le Projet coordonne les financements des études et l'analyse et la contextualisation des données avec HHI. Le premier rapport, qui fera emphase sur la sécurité et le genre, a été finalisé. Les sondages qui mèneront au rapport sur la justice transitionelle en RCA commenceront la deuxième moitié de novembre 2020.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

Le cinquième rapport des études de perception réalisées par HHI s’est concentrée sur le genre et la sécurité, détaillant les perceptions de la population centrafricaine sur des aspects comme l’égalité entre les sexes et les violences sexuelles et basées sur le genre. Dans le sondage par exemple, des questions ont notamment été posées sur la perception des victimes de violences sexuelles et sur les efforts des acteurs pour lutter contre celles-ci, ce qui par conséquent informera non uniquement le projet mais plus globalement l’action de l’Etat sur la sécurité et notamment la sécurité des femmes.

De même, les autres activités du projet ont également mis en avant l’intégration de la perspective genre. La Politique Sectorielle Justice contient notamment les recommandations sur la recherche de l’équilibre de genre dans les professions de la justice ainsi que des actions prioritaires sur l’accès des femmes à la justice. La perspective genre a également été intégrée dans la loi sur la CVJRR (quota de minimum de 4 femmes sur 11 Commissaires) et des activités ont été réalisées pour promouvoir les candidatures féminines aux postes de commissaires.

**Résultat 2: A travers une société civile bénéficiant d’une capacité technique et opérationnelle accrue, les victimes et témoins ont un meilleur accès à la justice, incluant l’aide légale et la protection.**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat : **On track[[3]](#footnote-3)**

**Résumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

Dans le cadre de ce résultat, des missions de terrain ayant pour but de mettre en place des cliniques juridiques ont été organisées et réalisées de façon conjointe avec l'Association de Femmes Juristes Centrafricaines et le Réseau des ONG pour la promotion et la défense des droits de l'Homme. Celles-ci ont mené à l'identification des partenaires locaux et des besoins des populations sur place, permettant ainsi une mise sur pied adaptée de sept cliniques juridiques additionnelles. La présence du personnel de la section justice de la MINUSCA à Berberati, Bouar et Bangassou a facilité ce processus et continuera de servir utilement au suivi de la mise en œuvre des activités.

Les cliniques juridiques ont été ouvertes dans sept villes supplémentaires (Boda, Sibut, Nola, Carnot, Berberati, Bouar et Bangassou) – en rajout à celles de Bangui et Bossangoa - et ont commencé à fournir des services d'appui psychosocial et d’orientation juridique et d’assistance judiciaire aux populations et victimes de violations de droits humains. Les chiffres détaillés sur le nombre de personnes ayant reçu les services suivront suite à la vérification de celles-ci, incluant des missions de terrain de Suivi & Evaluation[[4]](#footnote-4). Les cliniques utilisent des outils qui ont été élaborés et validés conjointement entre le Projet et l'AFJC et permettent d'assurer le suivi et la qualité des services fournis. Des circuits de référencement seront établis entre les cliniques juridiques et les centres d’écoute (cf. résultat 4), afin de faciliter l’appui juridique et judiciaire suite à l’appui en écoute et santé de survivantes de VSBG. Les mécanismes communautaires de protection mis en place par le Projet facilitent le rapportage et le référencement des cas. Les populations et spécifiquement les femmes se sentent plus proches des relais communautaires identifiés au sein de leur communauté et plus en confiance pour déclarer les cas de VSBG dont elles ou leurs proches sont victimes.

Sept (7) avocats ont été recrutés pour fournir une assistance judiciaire aux populations et victimes dans les cliniques juridiques. Une formation intégrale d’une semaine a ensuite été organisée en octobre par le Projet pour les avocats, les juristes et les assistants psychosociaux pour renforcer leurs capacités et assurer une qualité élevée des services fournis. Elle a pu couvrir l’orientation juridique, l’assistance judiciaire, l’appui psychosocial, les droits des femmes et le genre, les mécanismes de coordination entre acteurs fournissant des services d’aide légale et le reporting (sur l’aide légale dans le cadre du Groupe Thématique de la PSJ, ainsi qu’au Projet).

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

Tout le personnel des cliniques juridiques a été formé en droits des femmes et égalité entre les sexes. L’AFJC dispose de grandes connaissances en la matière et une attention particulière a été donné à tous les cas sollicitant l’appui des cliniques en la matière. A cet égard, les avocats déployés dans les cliniques à Bangui collaborent directement avec l’UMIRR (Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants) pour faire le suivi des cas de violences sexuelles reçus.

**Résultat 3: Le travail de gestion de la mémoire et de recherche de la vérité est engagé par un appui technique et opérationnel à la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation CVJRR) et aux organisations de la société civile, y compris les associations de victimes.**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat : **On track**

**Résumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

L'accord de paix entre le gouvernement et 14 groupes armés signé en février 2019, établit qu'une Commission de Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation soit établie. Le projet, conjointement avec la MINUSCA et le International Center for Transitionnel Justice (ICTJ) a fourni une expertise technique visant à la rédaction de l’avant-projet de loi sur la CVJRR par le Comité de pilotage et réalisé un plaidoyer continu, incluant sur le genre, y compris à travers la transmission des observations à la Commission de lois de l’Assemblée Nationale avant son adoption le 27 février 2020 et sa promulgation par le Président de la République le 7 avril 2020.

Après cette étape, des activités préparatoires à la mise en place de la CVJRR bénéficient de la participation du projet à travers la désignation en mai 2020 du Représentant des Nations Unies à la Commission de Sélection des commissaires établie sur base de la loi qui favorisera le choix des commissaires laquelle marquera l’opérationnalisation de la CVJRR, prévu avant les élections. Le Projet a permis d’équiper la Commission de Sélection avec le materiel bureautique et informatique nécéssaire à son fonctionnement, et qui sera remis à la CVJRR dès son éxistence. Cette Commission, appuyée par le Projet et les Nations Unies dans son ensemble, proposera d’ici à décembre 2020 une liste de 11 commissaires. Cette étape permettra à la CVJRR de commencer officiellement ses activités, probablement en début 2021. Dans ce cadre, le Projet pourra commencer les activités d’appui technique et financier à cette institution. On note que dans le cadre du Groupe Thématique de la Politique Sectorielle de la Justice sur la Justice Transitinnelle – co-présidé par le Projet – des échanges réguliers entre les parties prenants étatiques et de la Société Civile ont pu avoir lieu, ainsi qu’un Plan Opérationnel commun établi.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

Grâce au plaidoyer du Projet, le principe de genre des commissaires de la CVJRR a été pris en compte par les législateurs et intégré dans la loi sur la CVJRR, avec un quota de minimum 4 femmes sur 11 Commissaires.

**Résultat 4 : Les institutions de l’architecture de la justice transitionnelle en RCA ont les capacités techniques et opérationnelles pour assurer l’accès des femmes à la justice et à la vérité, et les organisations féminines ont les capacités requises pour fournir un appui psychosocial aux victimes**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat : **On track**

**Résumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

Le plaidoyer mené par le Projet auprès du Ministère d’Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale et le renforcement des capacités des femmes leaders ont permis de garantir la sensibilité au genre du processus de la mise en place de la CVJRR avec l’incusion des femmes dans la démarche. Un plaidoyer pour l’intégration de la dimension genre dans le processus de la CVJRR a été mené et a abouti à l’adoption d’un principe de quota de 35% de places accordé aux femmes au sein de la CVJRR. Les leaders de 15 Organisations féminines et des victimes ont bénéficié d’un renforcement des capacités sur le processus de la mise en place de la CVJRR et ont reçu des copies de la Loi portant création de la CVJRR et de l’appel à candidature pour le poste des commissaires. Cet exercice a suscité l’adhésion des femmes, et sur 53 dossiers retenus pour le poste de Commissaires, 23 sont des candidatures féminines, soit 43,40%.

Le Projet continue d’appuyer l’offre de service d’appui psychosocial aux victimes et aux populations, à travers les Centres d’écoute créés et les 18 (9 hommes et 9 femmes) relais communautaires. Ces Centres d’écoute apportent non seulement l’appui psychosocial aux victimes, mais les réfèrent vers les cliniques juridiques créées dans le cadre du Projet en cas de besoin et afin de faciliter l’accès des femmes et filles à la justice.

Des ONG locales et partenaires d’ONU Femmes (GEPAD, Levier plus et IDD) appuient la mise en œuvre du projet et continuent d’apporter leur appui technique pour la réalisation des activités. Des sensibilisations par les relais communautaires et à travers les Radios communautaires sur les droits des femmes et leur accès à la justice ont touchées plus de 70,000 personnes (selon les rapports des ONGs) et ont permis une prise de conscience des communautés et des leaders locaux sur les rôles qui sont les leurs dans la protection des droits humains. Les membres des mécanismes d’alerte précoce contribuent à la prévention et au référencement des survivantes des VSBG. Les missions de suivi et évaluation du projet ont permis de suivre régulièrement l’état de mise en œuvre, les défis et apprécier examiner le changement réel induit par le projet au profit des populations et victimes, ainsi que le référencement avec les cliniques juridiques (résultat 2).

L’étude d’envergure nationale est essentielle pour la programmation future sur l’accès des femmes à la justice et les obstacles auxquelles elles font face au niveau institutionnel, légal et social est en cours de mise en œuvre : le processus de recrutement des Consultants est en cours de finalisation pour qu’ils commencent les recherches en novembre 2020. Cette étude comblera notamment le gap en connaissances sur les défis clairement identifié dans la politique sectorielle de la justice.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:** *(*Limite de 1000 caractères*)*

RAS

**Partie III : Questions transversales**

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi :** Indiquez les activités de suivi conduites dans la période du rapport (Limite de 1000 caractères)  | Est-ce que les indicateurs des résultats ont des bases de référence ? Le projet a-t-il lancé des enquêtes de perception ou d'autres collectes de données communautaires ? La méthode de suivi et évaluation du Projet s'effectue à travers des réunions de l’équipe conjointe des Nations Unies collaborateurs du Projet, i.e. PNUD, ONU Femmes et MINUSCA Division des Droits de l’Hommes ainsi que la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires. En outre, les activités du projet sont directement discutés au niveau stratégique et national dans le cadre des réunions des Groupes Thématiques de la Politique Sectorielle de la Justice co-présidés par le Projet, c’est-à-dire le groupe sur la demande de la justice et celui sur la justice transitionnelle respectivement. Le premier Comité de Pilotage sur la politique sectorielle de février et présidé par le Ministre de la Justice, a permis d’entériner les mécanismes de pilotage et de coordination du secteur, et un 2ème est prévu pour décembre 2020, facilitant le suivi et l’appropriation des réformes et des thématiques clé de ce Projet au plus haut niveau.A travers les sondages pour les études de perception sur la paix, la sécurité et la justice avec la Harvard Humanitarian Initiative, le projet mesure les effets et l'impact de ses activités en matière de justice, consolidation de la paix et l'appui à la mise en œuvre de l'APPR. Le premier rapport a été finalisé en octobre. Une mission de suivi de mise en œuvre des activités a été réalisée par ONU Femmes en août et a permis de renforcer les capacités des relais communautaires et agents psychosociaux et d’améliorer la visibilité du Projet dans lesdites zones. La mission a aussi permis d’assurer le suivi du bon fonctionnement des mécanismes de référencement des victimes vers les cliniques juridiques pour leur accès à la justice. [[5]](#footnote-5)On note qu’avec le COVID et les difficultés y afférent, le plan de mission de S&E a été mis en standby entre mars et début septembre. Une mission de suivi des Cliniques Juridiques suivra en début de 2021. |
| **Evaluation :** Est-ce qu’un exercice évaluatif a été conduit pendant la période du rapport ? | Budget pour évaluation finale (réponse obligatoire) : 145 000 USD.Si le projet se termine dans les 6 prochains mois, décrire les préparatifs pour l’évaluation *(*Limite de 1500 caractères*)* : N/A |
| **Effets catalytiques (financiers) :** Indiquez le nom de l'agent de financement et le montant du soutien financier non PBF supplémentaire qui a été obtenu par le projet. | Nom de donateur : Montant ($) :**Pour études de perception :** MINUSCA (SCIPI) : 100.000 USDEquipe d’experts des Nations Unies sur l’Etat de droit et sur les violences sexuelles liées au conflit : 125.000USDEtats-Unis : 125.000 USD**Ressources Humaines :**Suisse : Déploiement d’une experte en justice (P2) depuis aout 2019 et renouvellée pour 1 année**Aide Légale :** Union Européenne : avec l’appui budgétaire au secteur de la Justice 75 millions de XAF seront alloués pour la mise en place des mécanismes de l’aide légale, en ce moment en train d’être définis avec les textes d’application de la loi de l’aide légale co-rédigés avec l’appui du Projet (i.e. comme sus mentionnée, le futur Comité National de l’Aide Légale et le Fonds d’Aide Légale) et délibérés dans le cadre du Groupe Thématique de la politique sectorielle de la justice sur la demande de la justice. |
| **Autre** : Y a-t-il d'autres points concernant la mise en œuvre du projet que vous souhaitez partager, y compris sur les besoins en capacité des organisations bénéficiaires? (Limite de 1500 caractères) | RAS, mis à part l’opérationnalisation de la CVJRR dès la nomination des Commissaires, cf résultat 3. |

**Partie IV: COVID-19**

*Veuillez répondre à ces questions si le projet a subi des ajustements financiers ou non-financiers en raison de la pandémie COVID-19.*

1. Ajustements financiers : Veuillez indiquer le montant total en USD des ajustements liés au COVID-19.

$ 10 000 (TBC suite à facture reçue): achats d’équipements de protection pour le secteur de la justice et remis au Ministère de la Justice, afin de permettre fonctionnement du travail judiciaire ainsi que des mécanismes de coordination de la politique sectorielle de la justice, ainsi qu’aux cliniques juridiques.

1. Ajustements non-financiers : Veuillez indiquer tout ajustement du projet qui n'a pas eu de conséquences financières.

Délais engendrés par non-tenue de réunions et atéliers et la non-organisation de missions de terrain et de S&E. Détails dans introduction et sections sur résultats ci-dessus.

1. Veuillez sélectionner toutes les catégories qui décrivent les ajustements du projet (et inclure des détails dans les sections générales de ce rapport) :

[x]  Renforcer les capacités de gestion de crise et de communication

[ ]  Assurer une réponse et une reprise inclusives et équitables

[ ]  Renforcer la cohésion sociale intercommunautaire et la gestion des frontières

[ ]  Lutter contre le discours de haine et la stigmatisation et répondre aux traumatismes

[ ]  Soutenir l'appel du SG au « cessez-le-feu mondial »

[ ]  Autres (veuillez préciser):

Le cas échéant, veuillez partager une histoire de réussite COVID-19 de ce projet (*i.e. comment les ajustements de ce projet ont fait une différence et ont contribué à une réponse positive à la pandémie / empêché les tensions ou la violence liées à la pandémie, etc.*)

RAS

**Partie IV : ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SUR LA BASE DES INDICATEURS :**

Utiliser le cadre de résultats du projet conformément au document de projet approuvé ou à toute modification et fournir une mise à jour sur la réalisation des indicateurs clés au niveau des résultats et des produits dans le tableau ci-dessous. Veuillez sélectionnez les produits et les indicateurs les plus pertinents avec les progrès les plus pertinents à mettre en évidence. S'il n'a pas été possible de collecter des données sur les indicateurs particuliers, indiquez-le et donnez des explications. Fournir des données désagrégées par sexe et par âge. (300 caractères maximum par entrée)

|  | **Indicateurs** | **Base de données**  | **Cible de fin de projet** | **Etapes d’indicateur/ milestone** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat 1**Les institutions du secteur de la justice et les mécanismes de justice transitionnelle sont capables de fournir des services de qualité répondant aux besoins des populations, en particulier des victimes | Indicateur 1.1Confiance accrue de la population dans la justice formelle | 50% (58% H / 42% F) | 58% (66% H/50%F)[[6]](#footnote-6) | 54% (62%H / 46% F) en un an de projet  | 53% Hommes38% Femmes | **-** |
| Indicateur 1.2Existence d’un mécanisme de coordination/complémentarité entre la CVJRR, la justice ordinaire et la CPS | Non | Oui | Existence du groupe thématique sur la « justice transitionnelle et les Droits Humains » de la politique sectorielle de la justice en juin 2020 et existence d’un arrêté portant sur Comité préparatoire des assises criminelles intégrant représentants de la CPS (juin 2020)  | **Non** | La CVJRR n’est pas encore opérationnelle. Un mécanisme de coordination sera mis en place pour assurer la complémentarité de la CVJRR, justice ordinaire et CPS, selon la loi portant création de la CPS. Ceci étant dit, le Groupe Thématique sur la justice transitionnelle de la politique sectorielle de justice est établi et permet d’assurer la coordination entre pouvoir judiciaire, CPS, société civile et CNDH, et dans le futur intègrera la CVJRR. Le PNUD/projet étant co-responsable de ce groupe (cf. arrêté sur les mécanismes de pilotage et coordination de la PSJ). |
| Indicateur 1.3 |  |  |  |  |  |
| Produit 1.1Réformes et mécanismes pour une architecture de justice transitionnelle mises en œuvre et communiquées au centrafricains | Indicateur 1.1.1La politique sectorielle de la justice est élaborée et validée | 1 draft existant  | Document validé au niveau national et rendu public | 1 document validé au niveau national et rendu public  | 1 document validé au niveau national et rendu public (décembre 2019) |  |
| Indicateur 1.1.2Un cadre de coordination et de consultation des secteurs de la justice et de la JT installé et fonctionnel | 0 cadre existant  | 1 cadre existant | Existence du groupe thématique sur la « justice transitionnelle et les Droits Humains » de la politique sectorielle de la justice en juin 2020 et existence d’un arrêté portant sur Comité préparatoire des assises criminelles intégrant représentants de la CPS (juin 2020) (cf. indicateur 1.2) | **0** | Le Comité de Pilotage de la CVJRR existe mais aucune réunion n'a été convoqué par le Ministère des Affaires Humanitaires depuis des mois. |
| Produit 1.2L'Études de perception sur la paix, justice, vérité et sécurité produites à travers 3 sondages | Indicateur 1.2.1Nombre de sondages mis en œuvre | 4  | 7 | 6 en décembre 2020 | 5 : le premier sondage a été réalisé en février  | Le prochain sondage, prévu en novembre 2020, commencera avec du retard, dépendant de la situation sanitaire (comme les enquêteurs doivent se rendre sur le terrain et les mouvements sont actuellement restreints). |
| Produit 1.3Les options et modalités d’offre de réparations et pour l’établissement d’un fonds fiduciaire pour les réparations sont proposées | Indicateur 1.3.1Une étude comparative sur les options de réparation des victimes est réalisée | Base de données 2018 = 1 cartographie des victimes par zone disponible | Cible 2021 = 1 étude sur la réparation et options de mise en place et pilotage d’un fond de réparation des victimes | 1 étude réalisée en début 2021. | Une consultante internationale et un consultant national ont été recruté et leurs activités commenceront durant à la fin de l’année 2020. | Difficulté de lancer études, consultations et recherches en temps de COVID. |
| Indicateur 1.3.2Une stratégie de mobilisation des ressources pour le Trust Fund disponible et validée par le GoCAR | Non | Oui | Existence d’un draft de stratégie basée sur l’étude réparations (indicateur 1.3.1) suite à la finalisation de cette étude en février 2021 | **Non** | Etape suite à et basée sur étude réparations qui commencera en novembre 2020. |
| **Résultat 2**A travers une société civile bénéficiant d’une capacite technique et opérationnelle accrue, les victimes et témoins ont un meilleur accès à la justice, incluant l’aide légale et la protection | Indicateur 2.1Nombre de personnes ayant eu accès à l’aide légale et informés sur leur accès à la justice | 17309 (4296 H / 13013 F) | 27 000 (7000 H / 20 000 F)[[7]](#footnote-7) | 23 000 (6000 H / 17 000 F) au début de 2021 |  Non disponible | Les cliniques juridiques ayant commencé leurs activités sur le terrain durant le mois d’avril 2020, les chiffres sont en cours de vérification (et des missions de S&E seront organisées dès que le contexte COVID19 le permettra).  |
| Indicateur 2.2Nombre de victimes et témoins ayant eu accès à la protection | A determiner | Besoins à identifier lors de la 1ère phase du projet | A déterminer |  Non disponible | Discussions en cours avec unité protection de témoins et victimes de la CPS ainsi que partenaires de la société civile. Le retard est du au contexte sanitaire, mais un atelier sur la traçabilité judiciare est prévu qui permettra d’identifier les gaps, points d’actions concrèts et formalisera cette collaboration |
| Produit 2.1Au moins 10 000 centrafricains (avec au moins 50% femmes) dans au moins 7 localités ont bénéficié de services d’aide légale  | Indicateur 2.1.1Nombre de cliniques d’aides légale opérationnelles      | **3** | **8** | 10 après un an du projet (dans 9 villes) | **10**Les cliniques juridiques ont été ouvertes dans 7 localités sur le terrain, en plus des trois cliniques actuellement fonctionnelles à Bangui et Bossangoa.  | Ajustement de la base de données à 3 (Bangui centre, Bédé et Bossangoa) car la clinique juridique de Bria ne sera plus inclue dans le projet pour des raisons de sécurité. |
| Indicateur 2.1.2Nombre de Centrafricains ayant eu accès à l’aide légale | 10972 | 21000 | 17 000 en début 2021. | Non disponible | Les cliniques juridiques ayant commencé leurs activités sur le terrain durant le mois d’avril 2020, les chiffres sont en cours de vérification.  |
| Produit 2.2Les victimes et témoins ont accès aux mécanismes de protection en accédant aux juridictions ordinaires, la CPS et/ou la CVJRR | Indicateur 2.2.1Nombre de victimes ayant reçu une assistance de protection V/T | pas disponible | à confirmer durant phase 1 du projet |  | Dans le cadre des sessions criminelles, certaines victimes ont reçu une assistance de protection V/T.  |  |
| Indicateur 2.2.2Existence de mécanismes de protection des victimes et témoins promouvant la coordination entre l’expertise dans la CPS et l’appui des organisations de la société civile | **0** | **1** |  Proposition de mécanisme d’appui et collecte de données existant après un an de projet | **0** | Pas encore de retard. Des consultations seront organisées entre l’équipe du projet, les partenaires de la société civile (notamment l’AFJC et RONGDH) et l’Unité de Protection des témoins et victimes de la CPS. |
| **Résultat 3**Le travail de gestion de la mémoire et de recherche de la vérité est engagé par un appui technique et opérationnel à la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation CVJRR) et aux organisations de la société civile, y compris les associations de victimes | Indicateur 3.1La Commission vérité, justice, réparation et réconciliation est créée et opérationnelle  | **0** | **1** | 1 en début 2021. | **0** | La loi sur la CVJRR a été adoptée mais la CVJRR n’est pas encore opérationnelle. Des efforts sont faits pour que la CVJRR soit mise en place avant les élections en fin d’année 2020 mais il est possible que la conjoncture politique ne le permette pas. La Commission de sélection des Commissaires transmettra une proposition de commissaires au Président au début du mois de décembre.  |
| Indicateur 3.2Taux de la population étant informée de l’existence et des missions de la CVJRR (désagrégé par sexe) | **0** | 50% H/F | 45% H / 37% F en début 2021 (à vérifier avec les études de perception) | 42% Hommes31% Femmes | Il est attendu que ce nombre augmente dès l’opérationnalisation de la CVJRR. |
| Indicateur 3.3Nombre de recommandations émanant du CVJRR sur l’administration de la justice et la réduction de l’impunité | **0** | **10** | Non disponible | **0** | Possible uniquement après établissement et travaux de la CVJRR. |
| Produit 3.1Les Commissaires de la CVJRR et délégués de régions disposent des capacités techniques et opérationnelles pour mener à bien leurs travaux | Indicateur 3.1.1Nombre de formations organisées pour les Commissaires et les délégués de région | **0** | **12** | Non disponible | **0** | Possible uniquement après établissement de la CVJRR |
| Indicateur 3.1.2La stratégie d’intervention et le manuel de procédures de la CVJRR élaborés et validés | 0 stratégie d’intervention ; 0 manuel de procédures | 1 stratégie d’information élaborée, validée et diffusée auprès de la population1 manuel de saisine et 1 manuel de procédure disponibles en français et Sango | Non disponible | **0** | Possible uniquement après établissement de la CVJRR |
| Produit 3.2Les leaders communautaires et les organisations de la société civile - en particulier les associations de victimes, les ONG de défense des droits humains, les Comités locaux de paix et de réconciliation - sont préparés à contribuer à la bonne conduite des activités de la CVJRR | Indicateur 3.2.11 mécanisme de concertation CVJRR / société civile instauré et effectif | 0 cadre de concertation, 0 réunion du mécanisme de concertation | 12 réunion du mécanisme de concertation ; au moins 3 MoU signés entre la CVJRR et les OSC | Non disponible | **0** | Possible uniquement après établissement de la CVJRR |
| Indicateur 3.2.2Nombre de formations dédiées à la prise en charge des femmes et des enfants | 0 | 4 formations sur les prises en charges spécifiques ; 2 guides de prise en charge des femmes et des enfants élaborés et validés | Non disponible | **0** | Possible uniquement après établissement de la CVJRR |
| Produit 3.3Un appui technique opérationnel est fourni pour la mise en place d’un cadre d’archivage et de protection des données | Indicateur 3.3.1Un logiciel de collecte et de sauvegarde des données élaboré et fonctionnel | **0** | 1 progiciel élaboré et disponible ; au moins 4 formations organisées sur la prise en main du logiciel  | Non disponible | **0** | Possible uniquement après établissement de la CVJRR |
| Indicateur 3.3.2Un cadre règlementaire pour la sauvegarde et l’utilisation des données collectées élaboré et validé par les parties prenantes du processus | **0** | 1 | Non disponible | **0** | Possible uniquement après établissement de la CVJRR |
| **Résultat 4**Institutions de la justice transitionnelle ont les capacités techniques et opérationnelles pour assurer l'accès des femmes à la justice et à la vérité, et les organisations de la société civile ont les capacités requises pour fournir un appui psycho social aux victimes | Indicateur 4.1% des femmes dans l’architecture de justice, justice transitionnelle et la CVJRR | A déterminer | +30% | En cours | Non disponible | Le retard est dû au fait que le processus de la création de la CVJRR a connu un ralentissement à cause de la pandémie de COVID 19. La Loi sur la CVJRR a prévu un minimum de 4 femmes Commissaires sur 11. |
| Indicateur 4.2Confiance des femmes dans la justice formelle et la justice transitionnelle. | 42 % | 50 % (cf. Indicateur 1.1) | 46% après un an de projet (cf. Indicateur 1.1) | 38% | Pourcentages disponibles des sondages sur la confiance dans la justice formelle, pas encore dans la justice transitionnelle à cause du délai d’établissement de la CVJRR. |
| Indicateur 4.3Connaissance des facteurs de blocage et options de remédier aux obstacles de l’accès des femmes à la justice | Non | Oui | N/A | **Non** | Les Consultants viennent d’être identifiés, l’étude va commencer dans les prochains mois. |
| Produit 4.1Les institutions du secteur de la justice et la CVJRR ont les capacités pour promouvoir les questions d'égalité de genre et les droits humains des femmes | Indicateur 4.1.1Nombres des acteurs de justice, formées sur la participation des femmes dans les mécanismes de justice, justice transitionnelle, la protection des droits des femmes et la prévention des VBG | **0** | **500** | 100 après un an du projet | - | Le retard est dû par le fait que la CVJRR n'est pas encore fonctionnelle. Les membres de la CVJRR constituent aussi une partie des cibles pour ce projet. Cf. ci-dessus sur sensibilisations d’acteurs de la société civile. |
| Indicateur 4.1.2% de participation de nombre des femmes, membres de la CVJRR | N/A | **50%** | **Non disponible** |  | Possible uniquement après établissement de la CVJRR |
| Produit 4.2Les organisations de la société civile et des femmes ont les capacités requises pour fournir un appui psycho social aux femmes et aux victimes  | Indicateur 4.2.1Nombre de victimes ayant reçu un appui psychosocial | A déterminer durant phase 1 du projet | 1100 | 400 après un an de projet | **149** | Certaines activités comme les campagnes de sensibilisation de masse sur les droits des femmes et les voyages de partage d'expérience ne peuvent pas être réalisées compte tenu de la situation de la pandémie de COVID 19. |
| Indicateur 4.2.2Nombre des organisations féminines de la société civile impliquées | **5** | **10** | N/A | **11** |  |
| Produit 4.3Une expertise et les données requises sur l’accès des femmes à la justice transitionnel-le est disponible et fourni aux parties prenantes  | Indicateur 4.3.1Disponibilité d’étude sur les Violences Basées sur le Genre et autres crimes et violations, les vulnérabilités et la résilience des femmes victimes | **0** | **1** | TdR de l’étude élaboré et processus de recrutement lancé mars 2020 | **0** | Les données sur l'accès à la justice des femmes ne peuvent pas être connue si tôt car la crise sanitaire actuelle ne permet pas de réaliser les études. Les TdR de l’étude sont élaborés et le processus de recrutement a été lancé. |
| Indicateur 4.3.2connaissance des facteurs de blocage et des options de remédier aux obstacles de à l’accès des femmes à la justice | **non** | **oui** | ibid. | non | ibid. |

1. http://www.peacebuildingdata.org/research/car [↑](#footnote-ref-1)
2. Malgré les défis causés par le COVID et les délais de la mise en place de la CVJRR qui ralentissent le delivery financier, le projet considère le résultat « on track » à cause des résultats probants en matière institutionnelle et légale et de l’étude de perception. [↑](#footnote-ref-2)
3. Malgré les défis causés par le COVID et les délais dans l’organisation de par exemple la formation sur l’aide légale aux partenaires de la société civile, le projet considère le résultat « on track » à cause des résultats probants avec la mise en place des nouvelles clinique juridiques dans les régions. [↑](#footnote-ref-3)
4. Ces missions n’ont pas pu avoir lieu comme prévu entre mars et octobre à cause de la situation sanitaire. [↑](#footnote-ref-4)
5. On note qu’à ce moment là le PNUD ne pouvait pas encore organiser des missions sur le terrain à cause du COVID. [↑](#footnote-ref-5)
6. On note qu’il y a une faute de frappe dans le ProDoc, la cible ayant été incorrecte (65 % : 40% H et 60 % F). Correction proposé ici suite à discussion avec PBSO Bangui. [↑](#footnote-ref-6)
7. Proposition d’actualisation de la cible (initialement 27 309 (50/50% H/F)), car on voit très clairement dans rapports des cliniques juridiques et centres d’écoute pour victimes VSBG que les femmes demandent et reçoivent plus d’information sur leur accès à la justice. [↑](#footnote-ref-7)